



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1854-01-2017

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 6 juin 2017, le *Règlement numéro 1854-01-2017 modifiant le Règlement numéro 1854 relatif aux poules urbaines*.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 14 juin 2017.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA